

République Française  
Département Loiret  
**Montcresson**

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION N° D2026\_3

Elagage, taille arbres présents sur les espaces verts de  
Montcresson

**Madame le Maire**

Vu la délibération 2026\_27 du 30/03/2026 portant délégation des prérogatives du conseil municipal au maire

Considérant que la commune se doit d'entretenir les arbres et arbustes situés sur le domaine public pour la sécurité des habitants

**Décide**

De confier l'entretien des Noyers au niveau des écoles et le presbytère à l'entreprise ATJ BOIS pour un montant de 1 051.00 € HT soit 1 261.20 € TTC

Fait à Montcresson, le 11/05/2026

Le Maire,  
Béatrice CLARISSE



Publiée le : 11/05/2026  
Notifiée le : 11/05/2026